

## Contrôler les EPRD médico-sociaux

Une journée de formation à distance

**lundi 13 juin 2022 de 9h30 à 17h00**

Pour optimiser  
le contrôle des EPRD présentés par les ESMS

### Les participants

Les autorités de contrôle et tarification  
(ARS et Départements).

### L'intervenant

Cédric VALADE

Consultant expérimenté et pédagogue très apprécié,  
c'est un excellent spécialiste de l'organisation,  
du financement et de la gestion  
de l'action sociale et médico-sociale.

### Les questions traitées

#### Connaître les procédures applicables en matière d'EPRD

#### Maîtriser les éléments des dossiers EPRD et leur mode d'emploi

Les différents cadres normalisés.  
Les comptes de résultat prévisionnels.  
Les documents non normalisés annexés aux EPRD.  
Le rapport accompagnant l'EPRD.

#### Comprendre la logique de construction d'un EPRD

Les prévisions relatives à l'activité.  
Les prévisions d'évolution des différents produits (recettes).  
Les prévisions d'évolution des charges de personnel et autres dépenses.  
La détermination des ressources et emplois du tableau de financement.

#### Définir une stratégie de contrôle des EPRD

Les trois axes du contrôle d'un EPRD.  
La définition des priorités de contrôle.  
Approbation tacite, observations, rejet, ...  
Les conséquences du rejet d'un EPRD.

#### Utiliser les EPRD pour analyser les situations et perspectives financières.

#### Mise en situation sur un cas pratique

### L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

### Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

### Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plateforme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

# Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

**IPP Formation**

Institut de la Performance Publique

## Contrôler les EPRD médico-sociaux

lundi 13 juin 2022 de 9h30 à 17h00

### Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

### Les modalités d'inscription

#### Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer...

- ♦ soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- ♦ soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.

Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

#### Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**. Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

### Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

### Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

### Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants ( \_\_\_ ) x 595 Euros = \_\_\_\_\_ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet